

Quelles sont les conditions d'adhésion à l'association Gaié ?

L'association est ouverte à toute personne physique ou morale œuvrant dans le domaine de l'ingénierie écologique. Chaque futur adhérent signe une charte et ainsi s'engage à participer, soutenir et faire connaître les actions de Gaié en conformité avec les principes dictés par la charte.

Contacts :

Gaié - Groupe des Acteurs de l'Ingénierie Écologique
141 avenue du Général Leclerc
91120 PALAISEAU

Bureau :

Présidente : Nathalie FRASCARIA-LACOSTE
nathalie.frascaria@u-psud.fr

Secrétaire : Sébastien BAROT
sebastien.barot@ird.fr

Trésorière : Catherine MUNEGHINA
catherine.muneghina@upmc.fr

Trésorier adjoint : Luc ABBADIE
luc.abbadie@upmc.fr

Adresse postale pour les adhésions :

Catherine MUNEGHINA - Gaié
UPMC – Tour 44/45 - Case Courrier 237
4, Place Jussieu
75230 Paris cedex 05



Association Gaié

Groupe des Acteurs de l'Ingénierie Écologique

Quel est l'objet de cette association ?

L'association Gaié réunit et représente les personnes physiques et morales œuvrant pour l'émergence de l'ingénierie écologique et favorisant l'innovation dans ce domaine en associant tous les acteurs des secteurs publics et privés, entre autres les chercheurs, les formateurs, les étudiants, les décideurs, les praticiens,

Quelle est notre définition de l'ingénierie écologique ?

L'ingénierie écologique désigne les savoirs scientifiques et pratiques, y compris empiriques, mobilisables pour la gestion des milieux naturels, de leurs ressources et des services écosystémiques, la conception, la réalisation et le suivi d'aménagements ou d'équipements inspirés de, ou basés sur les mécanismes qui gouvernent les systèmes écologiques. Elle fait appel à la manipulation, le plus souvent in situ, parfois en conditions contrôlées, de populations, de communautés ou d'écosystèmes au pilotage de dynamiques écologiques naturelles et à l'évitement de leurs effets désirables ou indésirables. C'est une ingénierie centrée sur le vivant et la biodiversité envisagés comme moyen ou comme objectif de l'action.

Quels sont ses champs d'actions de l'ingénierie écologique que l'association Gaié porte ?

L'ingénierie écologique se déploie dans un champ scientifique et technique selon trois objectifs essentiels du développement durable : l'optimisation de la gestion des ressources naturelles, la restauration des milieux naturels dégradés, le pilotage de fonctions et de services écosystémiques.

Elle fait appel aux sciences et techniques de l'ingénieur mobilisables pour l'évaluation des ressources, la prévention des catastrophes naturelles ou technologiques et l'atténuation de leurs effets.

Elle intègre les modalités d'aménagement des territoires et d'organisation des activités économiques qui minimisent les impacts anthropiques sur l'environnement.

Elle renvoie à la réhabilitation d'écosystèmes dégradés, à la réintroduction d'espèces, à la création de nouveaux écosystèmes durables ayant une valeur pour l'humain et la biosphère (ex : toits végétalisés en ville, bioréacteurs optimisés écologiquement).

Elle a également recours à la manipulation in situ de systèmes écologiques et à la mise au point d'outils biologiques pour optimiser la fourniture de services écosystémiques ou résoudre des problèmes de pollution.

Dans de nombreux cas l'ingénierie écologique permettra d'améliorer la durabilité de pratiques déjà existantes (ex : agriculture, foresterie, élevage, aquaculture).

Elle implique enfin une analyse critique des finalités, des modalités et des conséquences de l'utilisation des systèmes écologiques par les sociétés. En intégrant les dimensions éthiques, réglementaires, sociales, économiques, biologiques ou biogéochimiques de l'action sur l'environnement, l'ingénierie écologique est nécessairement transdisciplinaire.



Quels sont nos objectifs opérationnels ?

L'association Gaié souhaite mettre en oeuvre tous les moyens légaux et réglementaires pour contribuer à la connaissance, la reconnaissance et de l'ingénierie écologique. Elle assure l'échange de savoirs entre ses membres par le partage d'expériences de terrain et des résultats de la recherche scientifique. Elle cherche à optimiser les transferts de connaissance entre recherche et les actions de terrain. Elle assure une veille réglementaire et juridique, est une force de propositions et se positionne en tant qu'interlocuteur des services publics à l'échelle nationale. Elle favorisera les relations avec les partenaires européens et internationaux.

Quels sont nos moyens d'actions ?

- la communication entre les membres
- le partage d'expériences de terrain
- le transfert de connaissances entre la recherche et le terrain
- l'information de ses membres
- la participation à des commissions techniques
- la participation à la formation
- la participation à des projets de recherche
- le lobbying
- l'action de terrain

